



Bulletin de veille réglementaire

Numéro 3 - Avril 2019

Dans ce bulletin de veille réglementaire, nous vous proposons une sélection de textes réglementaires, publiés du 1er avril au 30 avril 2019 accompagnée d'un résumé, ainsi que le lien Web vers l'intégralité du texte officiel.

A noter, ce mois-ci :

- la signature de la charte "Engagé pour FAIRE" par 137 acteurs du bâtiment. Cette charte s'inscrit dans la continuité de la grande campagne de communication baptisée FAIRE, lancée par le Gouvernement en septembre 2018 pour inciter les Français à la rénovation énergétique.

- Un décret relatif à l'accessibilité des bâtiments d'habitation rendant obligatoire l'installation d'ascenseurs dans les immeubles de 3 étages.

- le projet de décret relatif à l'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires.

Bonne lecture !

A LA UNE

Rénovation énergétique : Une charte pour engager les professionnels du bâtiment et de l'immobilier



04/04/2019 - COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, Arnaud Leroy, président de l'ADEME, Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable et plus d'une centaine d'acteurs de la filière signent ce jour la charte « Engagé pour FAIRE ». Cette signature commune a pour objectif de mobiliser les acteurs privés autour de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

[Lire la suite](#)

ACCESSIBILITÉ

Décret n° 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une



11/04/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret modifie les dispositions prévues aux articles R. 111-5 et R. 111-18-2 du code de la construction et de l'habitation. Il vient ainsi modifier les dispositions relatives à l'installation d'ascenseurs dans les bâtiments d'habitation collectifs et préciser que les caractéristiques des logements évolutifs sont définies par arrêté. La Loi ELAN modifie la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs en réduisant le délai d'autorisation tacite du bailleur lorsque des travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie sont réalisés par le locataire. Ce délai passe de quatre à deux mois. Le décret tire les conséquences en modifiant à cet effet le décret n° 2016-1282 du 29 septembre 2016.

Entrée en vigueur : les dispositions des articles 1 à 2 s'appliquent aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er octobre 2019.

[Lire la suite](#)

Les ascenseurs officiellement obligatoires dans les immeubles R 3



12/04/2019 - BATACTU.COM

Le vendredi 12 avril 2019, le décret rendant obligatoire l'installation d'ascenseurs dans les immeubles de 3 étages et plus et précisant l'évolutivité des logements est paru au Journal Officiel. Mais certaines dispositions du texte ont surpris les acteurs du secteur.

[Lire la suite](#)

Immobilier : les normes au coeur des coûts de construction | Les Echos



19/04/2019 - LESECHOS.FR

Les évolutions actuelles des normes d'accessibilité aux handicapés doivent abaisser les coûts de construction. Mais une incertitude demeure quant au libellé du décret d'application. En outre, les coûts vont se renchérir, un ascenseur devenant obligatoire dans chaque immeuble neuf dès trois étages.

[Lire la suite](#)

LOI ELAN

Projets de décret et d'arrêté pris en application de l'article 71 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique / Ministère de la Transition



06/04/2019 - CONSULTATIONS-PUBLIQUES.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

L'article 71 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) vise à adapter les obligations en matière d'individualisation des frais de chauffage en modifiant l'article L. 241-9 du code de l'énergie et se mettre en conformité avec la Directive Européenne relative à l'Efficacité Énergétique. Le projet de décret et son arrêté conjoint prévoient ainsi la modification du champ d'application.

[Lire la suite](#)

Décrets et arrêté relatifs à la prévention des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols / Ministère de la Cohésion des territoires



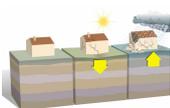
05/04/2019 - COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

La loi ELAN, dans son article 68, permet au gouvernement de prendre deux décrets et un arrêté. Un décret en Conseil d'État définit les modalités d'application de la réglementation relative à la prévention des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux. Un décret simple définit les techniques particulières de construction par la réglementation relative à la prévention des phénomènes de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux. Un arrêté précise les techniques particulières de construction pour ces zones.

Ces trois textes visent à réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène pour les immeubles à usage d'habitation à usage professionnel et d'habitation ne comportant pas plus de deux logements, d'autant que l'application de règles de l'art simples et bien connues permet d'éviter tout sinistre.

[Lire la suite](#)

Trois textes 'ELAN' en consultation sur la prévention des risques de mouvements de terrain



11/04/2019 - LEMONITEUR.FR

Le public est appelé à se prononcer sur les mesures envisagées pour mieux informer les acquéreurs de terrains constructibles et les constructeurs de maisons individuelles sur la nature du sol dans les zones exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

[Lire la suite](#)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Projet de décret relatif aux obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



10/04/2019 - COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR

L'article 175 de la loi n°2108-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement et de l'aménagement et du numérique (ELAN) a modifié les dispositions de l'article L.111-10-3 du code de la construction et de l'habitation relatif aux obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire.

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/tertiaire_projet_decret.pdf

[Lire la suite](#)

Nouveau décret tertiaire : l'affaiblissement des sanctions déçoit



19/04/2019 - BATIOACTU.COM

Ce 18 avril 2019, la DHUP, la DGEC et le Plan Bâtiment Durable ont présenté la version finale du projet de décret relatif à l'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires. Si les acteurs de l'efficacité énergétique saluent l'ambition portée par ce texte, certains regrettent la disparation des mécanismes de sanctions dissuasifs.

[Lire la suite](#)

Décret n° 2019-281 du 5 avril 2019 relatif aux avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements



07/04/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret adapte les modalités de demande pour faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'éco-prêt à taux zéro peut être octroyé pour financer une unique action de travaux de rénovation énergétique. Il actualise la définition de l'éco-prêt à taux zéro « Habiter mieux » pour tenir compte de l'évolution des aides de l'Agence nationale de l'habitat.

Entrée en vigueur : le texte s'applique aux offres de prêt émises à compter de sa publication, à l'exception des dispositions relatives à l'éco-prêt à taux zéro « une action » qui s'appliquent aux offres de prêt émises à compter du 1er mars 2019.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 14 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'intervention du fonds de garantie pour la rénovation énergétique publié au JO n° 0079 du 03/04/2019 | Legifrance



03/04/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté porte approbation des conventions nécessaires pour la mise en œuvre du fonds de garantie pour la rénovation énergétique. En effet, sa mise en œuvre nécessite de conclure des conventions portant sur les conditions d'appel du fonds, les modalités d'indemnisation des sinistres et de reversement au fonds, les modalités de déclaration des sinistres à la SGFGAS et des contrôles effectués par la SGFGAS. Ces conventions sont conclues entre l'Etat et la SGFGAS, d'une part, et entre l'Etat, la SGFGAS et les établissements de crédit, d'autre part, et sont approuvées par le présent arrêté.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

FEU - ISI

Le Gouvernement s'explique sur le renforcement de la sécurité incendie



12/04/2019 - BATIOACTU.COM

Le Gouvernement a renforcé les règles de sécurité incendie, notamment pour les immeubles de moyenne hauteur (IMH) créés par la loi Elan. Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) justifie cette décision et précise ses enjeux pour Batiactu. La loi Elan, promulguée fin 2018, a notamment pour objectif de renforcer la sécurité incendie dans les bâtiments de quatrième famille (de 28 à 50 mètres), bientôt rebaptisés immeubles de moyenne hauteur (IMH).

[Lire la suite](#)

GÉNIE CIVIL - TP

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes publié au JO n° 0087 du 12/04/2019 | Legifrance



12/04/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Agrément du dispositif suivant :

- TOPAS R 5-0,7 [5 EH] ; TOPAS S 7 [7 EH] - TOPOL WATER

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées. Les guides d'utilisation (Guide d'utilisation TOPAS R 5-0,7 [5 EH], février 2019 et Guide d'utilisation TOPAS S 7 [7 EH], février 2019, TOPOL WATER) sont disponibles auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif.

Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément : CSTB

[Lire la suite](#)

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

Le Gouvernement lance le label bas-carbone, un outil pour encourager et récompenser les actions locales en faveur du climat | Ministère de la Transition écologique et solidaire



23/04/2019 - ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR

Le label bas-carbone est un outil innovant pour favoriser l'émergence d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et de séquestration de CO₂, et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Il a été construit avec de nombreux acteurs qui ont développé, pendant plusieurs années et avec l'aide de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), des méthodes de comptabilisation des réductions d'émission dans les secteurs agricoles et forestiers.

La mise en œuvre du label et son développement se poursuivront en concertation avec les parties prenantes et la société civile.

[Lire la suite](#)

Plan national de gestion des déchets : la concertation du public est lancée | Ministère de la Transition écologique et solidaire



19/04/2019 - ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé le 23 avril dernier, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, une consultation du public sur le projet de plan national de gestion des déchets, en réponse aux demandes de la Commission européenne et dans l'attente de la publication de l'ensemble des plans régionaux. La consultation sera ouverte jusqu'au 31 mai 2019.

[Lire la suite](#)

Bilan de feuille de route économie circulaire / Ministère de la Transition écologique et solidaire



23/04/2019 - ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR

Depuis avril 2018, le déploiement de la Feuille de route pour l'économie circulaire c'est : 95% des mesures dont le travail a été lancé, 41 déplacements de Brune Poirson sur l'ensemble du territoire (collectivités, partenaires privés, entreprises, associations, grand public), 16 rencontres européennes pour mobiliser les autres pays membres de l'Union européenne et les inciter à entrer dans la boucle de l'économie circulaire.

[Lire la suite](#)

Newsletter réalisée par l'équipe du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
à l'aide de la solution mytwip de COEXEL

Pour plus d'informations : [Site Internet](#)

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette newsletter, [cliquez ici](#)